

**Direction de l'Environnement  
et du Cadre de Vie**

Commission Locale d'Information  
et de Surveillance du Centre Nucléaire  
de Production d'Electricité de Fessenheim

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
ET DE SURVEILLANCE  
(CLIS)  
DU CENTRE NUCLÉAIRE DE  
PRODUCTION D'ELECTRICITÉ  
(CNPE)  
DE FESSENHEIM**

**Rapport d'activité 2017**



## 1 - PRÉAMBULE

La composition de la CLIS du CNPE de FESSENHEIM est fixée par arrêté du Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin conformément à la loi TSN du 13 juin 2006 et de son décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008.

La CLIS de FESSENHEIM est composée de 40 membres répartis comme suit :

- Collège des élus : 20 membres,
- Collège des associatifs : 7 représentants d'associations de protection de l'environnement,
- Collège des salariés : 6 représentants des organisations syndicales,
- Collège des personnes qualifiées : 7 personnes qualifiées et représentants du monde économique, de la sécurité nucléaire, de l'information et de la communication.

Monsieur Michel HABIG, Vice-Président du Conseil Général, a été nommé Président de la CLIS.

Par ailleurs, les autorités suivantes ont accès de plein droit aux travaux de la CLIS :

- le ou les représentants de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN),
- les représentants des Services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les Préfets de la Région et du Département,
- le représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- le ou les représentants de l'exploitant du CNPE de FESSENHEIM (EDF).

Vu la position frontalière de la centrale, les représentants des 4 communes allemandes, situées dans un rayon de 5 km de la centrale, sont associés, par une convention, aux travaux de la CLIS avec voix consultative.

Un représentant du Canton de Bâle-Ville et un représentant de Bâle campagne sont également conviés aux assemblées plénières.

Le Département du Bas-Rhin qui avait demandé à assister aux travaux de la CLIS est représenté par M. Gérard SIMLER, Conseiller départemental du Canton de MARCKOLSHEIM.

Les médias locaux et nationaux ainsi que des médias d'outre Rhin sont systématiquement invités pour couvrir les débats des réunions plénières de la CLIS.

## **2 - LE BUREAU**

Le Bureau de la CLIS est composé de :

- 4 représentants des élus : MM Michel HABIG, Raphaël SCHELLENBERGER, François BÉRINGER et Claude BRENDER,
- 2 représentants d'association : MM Jean-Paul LACÔTE et Gilles BARTHE,
- 1 représentant des syndicats : M. Laurent MARCOTTE,
- 1 représentant des experts : Mme Bärbel SCHÄFER.

Le Bureau s'est réuni les 21 février, 25 avril et 3 octobre 2017 pour faire le point sur l'avancement des études en cours et arrêter les ordres du jour des réunions plénières.

L'organisation de ces réunions est assurée par M. WALTER, directeur de la direction de l'environnement et du cadre de vie et Mmes DUONG et MILETO.

## **3 - LES SÉANCES PLÉNIÈRES**

La CLIS s'est réunie à 3 reprises en sessions plénières sous la présidence de M. HABIG et en présence de M. WALTER. Ces réunions sont co-organisées par Mmes DUONG et MILETO.

Pour une participation plus aisée des membres allemands, une traduction simultanée des débats est systématiquement assurée.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 a instauré l'obligation pour la CLIS de réaliser une réunion publique annuelle. Il a été décidé d'ouvrir la deuxième réunion publique annuelle au public. La commune de FESSENHEIM a accueilli cette CLIS publique le 20 juin 2017.

Les comptes-rendus sont joints en annexe.

### **3.1 - Réunion du 20 mars 2017 – Points abordés**

Cette session de la CLIS a porté principalement sur les prélèvements et rejets (prévisionnels et réels 2016 et prévisionnels pour 2017) de la centrale de FESSENHEIM. Ces éléments ont été présentés par EDF. Les rejets 2016 réels sont pour la plupart inférieurs aux prévisionnels. Ce constat est dû aux 2 arrêts non programmés lors de l'établissement du prévisionnel :

- l'unité 1 a été en arrêt en décembre 2016,
- l'unité 2 a été arrêtée à partir de juin 2016.

Les prévisions pour 2017 sont inférieures aux limites fixées par le nouvel arrêté d'autorisation de *Rejets* et de *Prélèvements d'Eau*.

EDF a fait un point d'étape sur les travaux du noyau dur Post-FUKUSHIMA. Pour le site de FESSENHEIM, 29 prescriptions ont été faites dont 28 ont été traitées. Il reste 1 prescription qui a pour échéance fin 2018 et qui consiste à renforcer encore les moyens d'alimentation électrique pour les éléments du noyau dur. Cette prescription est en cours d'instruction et de discussion avec l'autorité de sûreté nucléaire et devrait être respectée pour fin 2018.

Le Département a relaté les visites dédiées à l'entreposage des déchets faites par des membres de la CLIS. Deux visites de 4 personnes maximum ont été organisées les 12 et 13 janvier pour les membres de la CLIS et ont permis de voir :

- l'aire de préparation des déchets,
- l'aire de stockage pour les déchets de très faibles activités (TFA),
- le bâtiment auxiliaire de conditionnement pour les déchets de faible et moyenne activité (FMA).
- la piscine de désactivation du bâtiment combustible, utilisée pour l'entreposage du combustible usagé ou pour le combustible lors de périodes de maintenance.

L'ASN a détaillé les problématiques des ségrégations en carbone des fonds de générateurs de vapeur qui ont notamment conduit à la mise à l'arrêt du réacteur 1 du CNPE de FESSENHEIM en décembre 2016.

L'ASN a également fait un point d'étape sur le générateur de vapeur du réacteur 2 de FESSENHEIM arrêté en juin 2016. Lors de l'examen complet de tous les dossiers de fabrication de la forge du CREUSOT, le générateur de vapeur 3 (GV 335) du réacteur de FESSENHEIM est la pièce pour laquelle un problème de sûreté a été mis en évidence. En effet, la découpe de la masselote (partie d'une pièce forgée devant être éliminée) n'a pas été faite correctement et la pièce, de ce fait, a été forgée avec des inhomogénéités et des impuretés à l'extrémité.

Le Conseil Départemental fait un point d'étape sur l'étude de tomographie géo électrique d'un tronçon du Grand Canal d'Alsace, confirme que les différents relevés ont été effectués et que la phase d'exploitation des données pourra commencer lorsque le bureau d'études et EDF auront résolu des problèmes de compatibilité de fichiers informatiques.

### 3.2 - Réunion du 20 juin 2017 - Points abordés

Lors de cette deuxième réunion publique, la CLIS a décidé de se réunir à la salle des fêtes de FESSENHEIM où elle a été accueillie par M. BRENDER. La réunion a rassemblé près de 100 participants.

EDF présente, sous l'aspect économique, environnemental, social et sociétal, le bilan de l'année 2016 et les perspectives de l'année 2017 pour le site de FESSENHEIM.

L'ASN présente, sous l'angle de la sûreté, de la protection de l'environnement, de la sécurité au travail et de la radioprotection, le bilan général de l'année 2016.

L'ASN présente les nouvelles mesures de conduite à tenir pour la prévention des chocs thermiques sur le réacteur 1 de FESSENHEIM suite à la découverte des ségrégations carbone sur certaines pièces forgées.

L'ASN fait le point sur la situation relative au réacteur 2 dont le générateur de vapeur n°3 a fait l'objet d'une suspension de son certificat d'épreuve. Des investigations complémentaires étaient en cours au moment de cette réunion et la décision de fabriquer des pièces sacrificielles prise.

Le Conseil Départemental fait un nouveau point d'étape sur l'étude géo-électrique de la digue et explique que les difficultés techniques pour les échanges de données entre EDF et le bureau d'études ont pris plus de temps qu'initialement prévu.

EDF fait un point sur les écarts survenus depuis la réunion de la CLIS précédente : 2 mises à l'arrêt ont été présentées et toutes les 2 ont été déclarées comme événement de niveau 0, soit en dessous de l'échelle INES.

La salle a fortement participé au débat en posant de nombreuses questions auxquelles les intervenants ont répondu.

En parallèle à l'organisation de la réunion publique, une exposition sur la sûreté nucléaire, réalisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a été mise en place à FESSENHEIM les 19 et 20 juin et au siège du Département du 22 au 29 juin 2017. Les 36 panneaux traitaient les sujets relatifs à la radioactivité, la sûreté des centrales, l'accident nucléaire et les acteurs du nucléaire.

### 3.3 - Réunion du 28 novembre 2017 – Points abordés

La Préfecture présente la mise à jour et l'élargissement de 10 km à 20 km du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Il est expliqué que le PPI doit faire l'objet d'une révision tous les 5 ans et que l'élargissement du PPI à 20 km entraîne le rajout de 31 à 40 communes, 9 communes n'étant que partiellement comprises dans ce périmètre. Selon le positionnement des municipalités concernées, le nombre total de communes intégrées au plan remis à jour sera compris entre 46 à 55.

L'ASN présente la tenue aux séismes des organes annexes des diesels de CNPE de FESSENHEIM ainsi que l'inspection de l'ASN du 30 août 2017. Cette inspection a permis de constater que les travaux ont commencé pour les 2 voies du réacteur 1 mais que les contrôles n'étaient pas complets. L'ASN a demandé la correction de ces écarts avant la remise en service du réacteur 1. Concernant le réacteur 2, L'ASN a demandé à l'exploitant de remédier aux non-conformités au plus tard au 31 décembre 2017 pour la 1<sup>ère</sup> voie et le 31 janvier 2018 pour la deuxième voie.

EDF présente un état des lieux des recombineurs d'hydrogène sur le site de FESSENHEIM.

L'ASN fait un exposé sur l'impact de la concentration locale en carbone, supérieur à l'attendu, de certaines pièces forgées sur la température ductile/fragile.

L'ASN détaille la problématique du générateur de vapeur du réacteur 2 et des autres pièces en service sur le site de FESSENHEIM fabriquées par Creusot Forge.

EDF présente les travaux d'étanchéité réalisés sur la toiture du réacteur 2.

EDF et l'ASN évoquent les incidents de niveau 1 survenus depuis la CLIS précédente.

L'ASN aborde l'inspection du 7 août 2017 et la lettre de suite du 25 août de la même année.

## **4 - ÉTUDE MANDATÉE PAR LA CLIS**

- Tomographie géo électrique de la digue du Grand Canal d'Alsace.

Lors de la CLIS du 27 octobre 2015, il a été décidé de faire procéder à des investigations géoélectriques de la digue protégeant la Centrale. Cette étude a été confiée à l'entreprise BORATEC et a débuté fin octobre 2016. Les mesures ont toutes été réalisées et la phase d'exploitation des données a été réalisée fin 2017. Un premier versement d'un montant de 23 366 € a été effectué courant 2017, le reliquat, 15 634 €, devant être versé après réception du rapport final de l'étude. Une réunion technique entre le bureau d'étude, EDF et le Département du Haut-Rhin devait encore être organisée par M. WALTER et Mme DUONG pour permettre la finalisation de cette étude et la suite donnée à celle-ci.

## **5 - PARTICIPATION A DIVERSES RÉUNIONS OUTRE-RHIN**

### Centrale nucléaire de PHILIPPSBURG

Lors d'une conférence du Rhin Supérieur, le Département du Haut-Rhin avait demandé que des commissions d'information soient créées pour chaque centrale nucléaire de la grande région et auxquelles participeraient des représentants des pays limitrophes.

Les autorités allemandes ont donc créé une telle instance pour la centrale de Philippsburg

Les 20 février 2017, Mme Caroline DUONG (Chargée de mission de la CLIS) a assisté à la 9<sup>ème</sup> réunion de la Commission d'Information de Philippsburg. Le 11 décembre 2017, M. Jean-Paul LACOTE, membre de la CLIS et Mme Caroline DUONG ont assisté à la 10<sup>ème</sup> réunion de la Commission d'Information de Philippsburg.

### Begleitkommission du CNPE de FESSENHEIM à FREIBOURG

Le Regierungspräsidium de FREIBURG a créé une commission d'information relative à la centrale de FESSENHEIM. Cette instance permet de communiquer sur l'actualité de la centrale avec les représentants des communes allemandes du secteur proche de la centrale.

## **6 - PARTICIPATION AUX INSPECTIONS DE L'ASN**

MM BÉRINGER et LACOTE étaient inscrits à l'inspection relative au prélèvements d'eau, rejets d'effluents et surveillance des rejets et de l'environnement programmée le 13 juin 2017.

Mmes LAEMLIN et MULLER étaient inscrites à l'inspection sur la thématique des séismes programmée le 24 octobre 2017.

## **7 - SÉMINAIRES**

Mme DUONG a participé au séminaire de l'IRSN sur le dialogue technique sur le dossier EPR du 5 juillet 2017.

## **8- CHARGÉS DE MISSION DES CLI**

L'ANCCLI anime le club des chargés de mission des CLI ; cette instance est un lieu d'échange et de partage des pratiques des différentes CLI, sur les expertises mandatées, les actualités réglementaires...

Mme DUONG a participé à la réunion de travail du 2 octobre 2017 lors de laquelle des visites du centre de crise de l'IRSN et du simulateur SOFIA (Simulateur d'Observation du Fonctionnement Incidentel et Accidentel) ont été réalisées.

## **9 - ANCCLI**

MM BÉRINGER, LACOTE et LEDERGERBER et Mme DUONG ont participé à la journée d'information de l'ANCCLI sur les anomalies de Creusot Forge.

M. BÉRINGER a participé au conseil d'administration de l'ANCCLI du 24 mai 2017.

M. MARCOTTE et Mme DUONG ont participé à l'atelier national de réflexion relatif aux perspectives de l'ANCCLI les 26 et 27 septembre 2017.

Mme DUONG a participé à la réunion du groupe de travail des CLI Transfrontalières sur la thématique des exercices PPI le 20 octobre 2017.

MM LACOTE a participé à l'assemblée générale de l'ANCCLI le 14 novembre 2017.

M. BERINGER et Mme DUONG ont participé à la 29<sup>e</sup> Conférence des CLI qui s'est déroulée le 15 novembre 2017.

## **10 - VISITES**

Deux visites dédiées à la gestion des déchets radioactifs ont été organisées les 12 et 13 janvier 2017 par le CNPE de FESSENHEIM auxquelles MM. BÉRINGER, HABIG, LACOTE, LEDERGERBER et SCHELLENBERGER et Mmes MULLER et DUONG ont participé.

M. LACOTE a participé à la visite de la maquette du bâtiment nucléaire VERCORS le 4 avril 2017.

## **11 - COMMUNICATION DE LA CLIS**

Le site Internet de la CLIS, accessible à partir de l'adresse suivante : [www.haut-rhin.fr/content/la-clis](http://www.haut-rhin.fr/content/la-clis) apporte au grand public, l'information sur le fonctionnement de la commission avec des mises à jour régulières en 2016.